

GUIDE DU TRI



Un guide pour mieux trier !

Syndicat Emeraude

Guide de tri

87%
des Français
trient
leurs déchets !
Et vous ?

Légende



En vrac, sans sac



Recyclés à l'infini



En sac



Exceptions



Avec les bouchons



Déchèterie



Vidés

L'essentiel

Bac ou borne jaune



Emballages et papiers :

- Tous les emballages plastiques
- Tous les emballages cartons
- Tous les emballages métalliques
- Tous les papiers

Bac ou borne vert(e)



Bouteilles, flacons et bocaux en verre

Bac ou borne marron



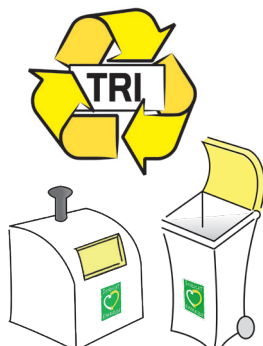
Déchets non recyclables et non toxiques

Bac vert foncé (uniquement pavillons)



Déchets végétaux

Le bac ou la borne jaune



Nouveau !

Le bac ou la borne jaune accueille depuis le mois de mai 2019 de nouveaux déchets. Dès lors, tous les **emballages plastiques**, sans exception, se trient ! Voici les grandes familles que l'on pourra retrouver dans notre bac ou borne jaune.



Tous les emballages plastiques



Tous les papiers



Tous les emballages métalliques



Tous les cartons pliés, cartonnettes et briques



Tous les emballages cartons



Cartons, boîtes de céréales, briques de jus de fruits, briques de lait, de soupe... Tous se trient et se recyclent, en les vidant au préalable, question de propreté.



Tous les emballages métalliques



Aérosols, boîtes ou sachets de thé, canettes, boîtes de conserve, barquettes aluminium...



Capsules de café, emballages de médicaments... Même les petits aluminiums se recyclent !



Tous les papiers



Journaux, magazines, prospectus, enveloppes... Inutile de les froisser, de les déchirer ou d'enlever les agrafes, les spirales ou les trombones. Ils seront retirés lors du recyclage.



Les papiers sales sont à jeter avec les ordures ménagères.



Tous les emballages plastiques

Tous types de bouteilles et bidons en plastique, produits d'entretien de la maison... Le tout dans la borne ou le bac jaune, vidés et sans sac.



 Les plastiques qui ne sont pas des emballages (jouets en plastiques...) sont à jeter en sac dans le bac ou la borne marron. Les bouteilles ou bidons ayant contenu des produits toxiques (jardinage, bricolage...) sont à jeter à la déchèterie.



Nouveau !

#cesttrifacile



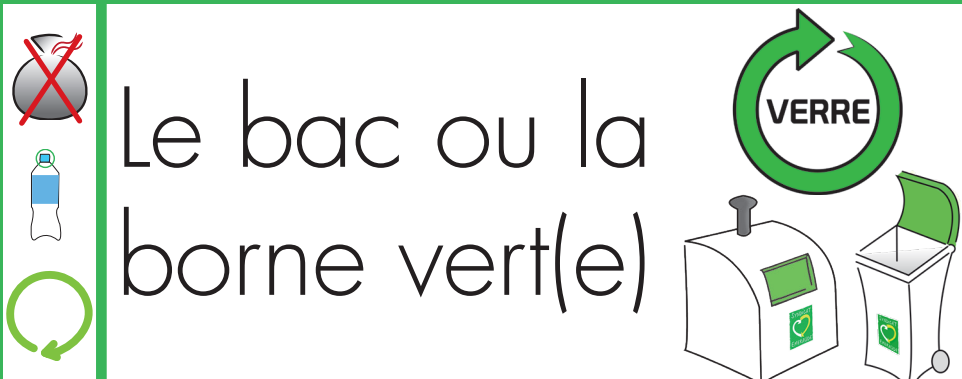
Emballages plastiques durs, en polystyrène, papiers de bonbons, sacs plastiques, films alimentaires, pots de yaourt et leurs opercules...



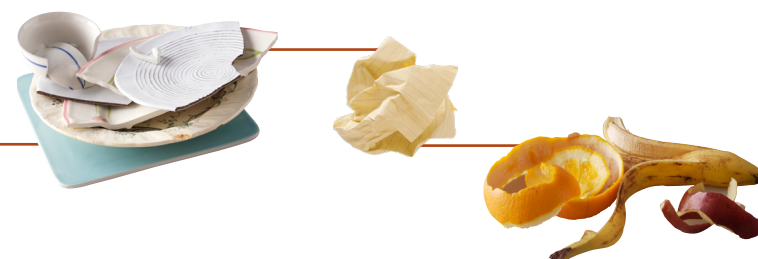
... Étuis de baguette, blisters et emballages de produits de maison...



... C'est fou tout ce qu'on peut trier maintenant !



Bouteilles, flacons et bocaux en verre...
Il n'est pas obligatoire de les nettoyer. Il suffit juste de bien les vider pour qu'ils soient recyclés. Pratique !



Vaisselle, faïence, porcelaine, cristal, pyrex, papiers usagés, mouchoirs, couches, déchets biodégradables, plastiques non emballages (jouets, décorations...)...
Le tout doit être mis en sac, dans la borne marron.

Ou sinon... il y a le zéro déchet.
Retrouvez nos guides dans nos locaux
ou sur notre site internet.





Le bac vert foncé

(uniquement pavillons)



Branches et feuilles mortes, fleurs fânées, tontes de pelouse et tailles de haie... Le bac vert foncé regroupe tous les déchets de jardin, sans sac.

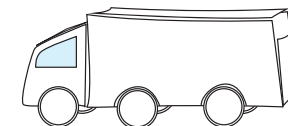
Et sinon ?

Compostage, paillage, tonte mulching... Il y a bien d'autres façons de gérer ses déchets végétaux !

Plus d'informations sur :
www.syndicat-emeraude.com



Les encombrants



2m³

maximum par foyer

70 kg

poids maximum

2m

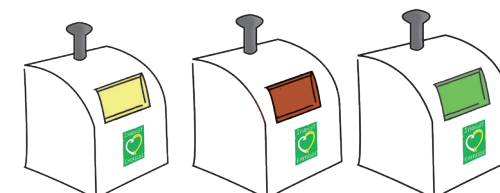
taille maximale

Gros cartons, meubles, ferrailles, matelas, bois, palettes... Les encombrants font l'objet d'une collecte spéciale avec un lieu et une date spécifiques à chaque commune.



Les 4 bo_(r)nnes

pratiques



1 Borne marron : sacs fermés

Déposées en vrac, les ordures ménagères peuvent générer des odeurs désagréables aux alentours de la borne et créer des problèmes d'hygiène au niveau du tambour.

2 Pas de dépôt autour des bornes

Pour des règles d'hygiène et de sécurité, aucun déchet ne doit être déposé à proximité des bornes enterrées. Ces dépôts empêchent la collecte des bornes.

3 Gros cartons d'emballages

Vos gros cartons doivent être jetés :

- soit vidés (sans polystyrène, ni plastiques), pliés ou déchirés dans la borne jaune,
- soit déposés avec les encombrants,
- soit déposés à l'Eco-Site du Plessis-Bouchard.

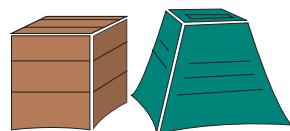
4 Stationnement gênant

Respecter le marquage au sol

Les stationnements gênants empêchent le passage du camion de collecte.



Le compostage



Pourquoi s'y mettre ?



Eh bien, parce que...

30% des ordures ménagères résiduelles pourraient être **compostées** plutôt qu'incinérées. Soit l'équivalent de **80kg** de déchets par habitant et par an qui se compostent !



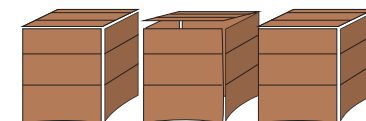
Pour réduire vos déchets, commandez un composteur
01 34 11 92 91



Épluchures et restes de repas, feuilles mortes et tontes de pelouse... Retrouvez le petit guide du compostage sur notre site internet et en libre service au Syndicat Emeraude.



Et en collectif ?



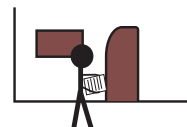
Le Syndicat Emeraude s'engage à vous former sur le compostage collectif de votre résidence !



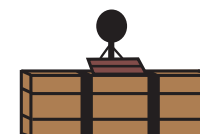
Appelez le service prévention du Syndicat au
01 34 11 92 91



Après étude du terrain, nous vous livrons les composteurs



Nous vous formons et assurons un suivi sur demande



À vous de jouer !

La déchèterie



Les dépôts autorisés



Déchets interdits

Ordures ménagères - médicaments - produits explosifs - bouteilles de gaz - extincteurs - déchets putrescibles - amiante - pneumatiques usagés - déchets radioactifs...

Retrouvez tous les renseignements sur les conditions d'accès, les déchets acceptés, les dates et les horaires d'ouverture sur notre site internet.

Le zéro-déchet



Et... pourquoi m'y mettre ?

Eh bien, pour...

Éviter la pollution, préserver sa santé et son argent et être fier de ce que l'on consomme.

Le top 8 des conseils zéro-déchet

1
2
3
4

Composter ses déchets biodégradables

Acheter local, de saison, avec ses propres contenants

Acheter ses produits secs en vrac, avec ses bocaux

Fabriquer et utiliser des sacs en tissu lavables pour ses courses...

5
6
7
8

Fabriquer ses propres cosmétiques maison

Utiliser des objets réutilisables

Fabriquer ses produits ménagers soi-même

Acheter et vendre d'occasion

Syndicat Émeraude
Parc d'Activités des Colonnes
12 rue Marcel Dassault
95130 Le Plessis-Bouchard

Tél. 01 34 11 92 92

Courriel : contact@syndicat-emmaude.com

www.syndicat-emmaude.com



Pour suivre nos actualités,
retrouvez-nous sur notre
page Facebook !

